

Livret d'accueil 2023 du formateur



Bienvenue

Toute l'équipe des Escales Buissonnières est heureuse et fière de vous compter au sein de son équipe d'intervenants en 2023, consciente que vos compétences, votre expérience et vos qualités pédagogiques vont grandement contribuer à la montée en compétences des stagiaires que nous allons accueillir prochainement.

Afin de faciliter votre prise de fonction, nous avons élaboré ce livret d'accueil qui vous guidera et vous aidera à remplir au mieux votre mission. Vous y trouverez des informations diverses sur l'organisation mais aussi le contexte des formations que nous organisons.

Nous espérons notre collaboration généreuse et pérenne,

Chaleureusement,

L'équipe des Escales Buissonnières

Présentation des Escales Buissonnières

Les Escales Buissonnières, organisme de formation pour professionnels de la musique et du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, ont accueilli, depuis 2010 à Lyon, près d'un millier de stagiaires. Ceux-ci, pour la plupart intermittents du spectacle ou auteurs, bénéficient pour leur formation de prises en charge financières totales par l'Afdas (fonds de formation de la culture, des industries créatives, des médias et de la communication...).

En 2023, Les Escales Buissonnières proposent 49 formations différentes, à destination d'artistes-interprètes (comédiens, chanteurs, danseurs), de musiciens et professionnels de la musique, d'auteurs (compositeurs, scénaristes, auteurs-réalisateurs), de professionnels de la production audiovisuelle (producteurs, directeurs de production, monteurs images, mixeurs son, monteurs son, etc.).

Elles sont regroupées en 11 thématiques

- Musique,
- Musique à l'image,
- Production musique,
- Voix en studio,
- Techniques de l'acteur,
- Postproduction image,
- Postproduction son,
- Ecriture / réalisation,
- Documentaire,
- Promotion / Diffusion
- Formations pour artistes-auteurs

Nous différencions 2 types d'intervenants au sein de notre équipe : les formateurs, et les formateurs principaux ou coordinateurs pédagogiques qui participent activement à l'élaboration et la rédaction des programmes pédagogiques de nos formations. Ces derniers participent également, si nécessaire, aux réunions préparatoires, aux réunions de bilans et à l'évaluation des stagiaires au cours de leur formation.

Vos interlocuteurs

→ **Nicolas Gabion,**

directeur, responsable pédagogique

pedagogie@escalesbuissonnieres.fr – tél : 07 69 83 71 68

Nicolas établira vos plannings d'intervention en concertation avec vous. Il est votre interlocuteur pour toutes les questions relatives aux aspects pédagogiques de votre intervention (évolution/modification du déroulé par exemple).

Nicolas pourra également répondre à vos éventuelles questions relatives au cadre légal, juridique, social et fiscal de notre collaboration. A ce titre, il transmettra vos données sociales et dates d'intervention au cabinet qui s'occupe de nos paies et vous enverra tous les documents relatifs à celles-ci (en début de mois suivant votre intervention). Le cas échéant, il rédigera les contrats de prestation de service qui encadreront votre intervention.

→ **Julie Ménégaux,**

responsable de formation, chargée d'administration

contact@escalesbuissonnieres.fr – tél : 06 50 28 54 12

En tant que responsable de formation, Julie assure l'accueil (téléphonique et mail) des stagiaires, leur apporte toutes les informations nécessaires et évalue avec eux leur besoin de formation. Elle assure la gestion des listes d'inscriptions.

Si nécessaire, elle vous transmettra en amont de votre intervention le profil des participants à la formation que vous animez. Elle mettra à disposition des stagiaires les éléments et informations que vous souhaitez leur communiquer, le cas échéant.

→ **Vincent Hémar,**

coordinateur technique

coordination@escalesbuissonnieres.fr – tél : 07 69 66 79 72

En tant que coordinateur technique, Vincent sera votre intermédiaire technique et logistique en amont et pendant le déroulement de votre formation. Il mettra en place les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de votre intervention. Il est en charge de la gestion de votre espace personnel (extranet).

Vincent pourra également évaluer et prendre en charge vos demandes précises de locaux, matériels et supports (documents, droits spécifiques, logiciels, ordinateurs, image et son, instruments...).

Il réservera également vos trajets, hébergement et éventuels transferts, en accord avec la direction.

Démarches administratives

→ Si vous intervenez pour la première fois aux Escales Buissonnières : constitution de votre dossier formateur

Merci par avance de nous transmettre :

- Un CV à jour précisant votre formation initiale et les formations continues suivies, tous les diplômes et certifications obtenus, le détail de vos expériences professionnelles dans le domaine enseigné au sein des Escales Buissonnières, ainsi que vos expériences en tant que formateur/enseignant.
- Une courte biographie professionnelle si vous en avez une de rédigée.
- La fiche salarié renseignée si vous avez opté pour le salariat.
- La fiche « Prestataire de service » renseignée si vous intervenez au sein de notre organisme en tant que prestataire de service
- votre RIB.

→ Si vous êtes déjà intervenu aux Escales Buissonnières : mise à jour de votre dossier formateur

- Merci par avance de nous communiquer tout changement de situation vous concernant : changement d'adresse, de RIB, numéro de téléphone, etc.
- Nous sommes tenus de mettre à jour votre CV chaque année. Nous vous solliciterons chaque année pour que vous nous communiquiez l'évolution de votre parcours professionnel, les formations que vous avez suivies, nouveaux diplômes et / ou certifications obtenues.

→ En amont de votre intervention

- Merci de retourner votre contrat de travail ou votre contrat de prestation de service signé

→ Pendant votre intervention

- Signer la feuille d'émargement chaque demie journée d'intervention.

→ A l'issue de votre intervention

- Le paiement de votre intervention s'effectue au début du mois suivant pour les formateurs salariés et après transmission d'une facture pour les prestataires.
- Le remboursement des frais engagés se fait après accord et transmission des factures correspondantes (où doit figurer le montant de la TVA si elle est applicable).

Les factures pour les prestataires et les justificatifs de frais engagés sont à transmettre à l'adresse mail suivante : comptabilite@escalesbuissonnieres.fr

Engagements et organisation

→ Avant votre intervention

• Ce que nous vous fournirons :

les caractéristiques de l'intervention à réaliser : objectifs spécifiques, programme, horaires, lieu, accès, un accès à votre espace extranet, planning, identification des stagiaires.

Si vous le souhaitez, un rendez-vous zoom ou téléphonique peut-être mis en place avec Vincent pour une présentation de votre espace personnel en ligne (extranet).

[Cliquer ici pour prendre RDV](#)

Une aide en ligne est aussi disponible sur le lien suivant : [Mon extranet formateur](#)

• Ce que nous attendons de vous :

- Si besoin, participer à des réunions de préparation ou de coordination si elles ont lieu.
- Dans le cas où vous êtes formateur principal et/ou coordinateur pédagogique et s'il s'agit d'une première session de formation : avec l'aide du responsable pédagogique, créer l'outil permettant d'objectiver l'évaluation des stagiaires en fonction des objectifs pédagogiques de la formation (grille d'évaluation ou QCM ou tout autre outil identifié comme étant le plus adapté).

Quelques semaines/jours avant votre intervention :

- Nous informer de vos besoins matériels.
- Nous communiquer les supports de formation à imprimer et / ou à transmettre aux stagiaires en amont de votre intervention.

(Vous avez la possibilité de transférer directement l'ensemble de ces documents dans votre espace extranet).

Engagements et organisation ^(suite)

→ Pendant votre intervention

- **Ce que nous vous fournissons :**

- Les documents et matériel, conformément à votre demande.
- Les feuilles d'émargement vierges.

- **Ce que nous attendons de vous :**

- Respecter la planification convenue, les horaires, des temps de pause.
- Respecter le déroulé prévu.
- Nous informer sur le déroulement de l'intervention et signaler tout dysfonctionnement ou toute difficulté dans le groupe.
- Effectuer en début d'intervention un complément de positionnement pédagogique des stagiaires via un « tour de table » pendant lequel chaque stagiaire résumera son parcours professionnel et exprimera ses besoins et ses attentes par rapport à la formation. Ceci vous permettra de prendre en compte les acquis des stagiaires et leurs besoins spécifiques, pour pouvoir, le cas échéant, adapter votre enseignement aux spécificités exprimées.
- Signer la feuille d'émargement chaque demie journée et la faire signer aux stagiaires.
- Dans le cas où vous êtes formateur principal et / ou coordinateur pédagogique, renseigner la grille d'évaluation des stagiaires. Ces évaluations devant figurer sur les attestations de fin de formation données aux stagiaires à l'issue de la formation, nous vous prions de nous transmettre ces évaluations au plus tard le dernier jour de la formation.
- Transmettre aux stagiaires les ressources pédagogiques que vous leur proposez en les déposant sur leur espace extranet.

→ Après votre intervention

- **Ce que nous vous fournissons :**

Les évaluations à chaud remplies par les stagiaires à l'issue de leur formation et leurs éventuelles remarques quant à votre intervention.

(Elles seront consultables en ligne directement dans votre espace extranet)

- **Ce que nous attendons de vous :**

- Renseigner le « questionnaire de satisfaction » de la formation.
(Formulaire en ligne dans votre espace extranet)
- Participer à une réunion de bilan de la formation quand elle est organisée à la demande du responsable pédagogique.

Informations sur le cadre de la formation professionnelle

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi.

Les actions de formation proposées par les Escapes Buissonnières entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (article L. 6313-1 du Code du travail). Ainsi, le temps passé en formation par les stagiaires que nous accueillons constitue du temps de travail effectif et leur coût est pris en charge par fonds mutualisés et / ou publics des employeurs.

Nos actions de formation ont pour objet de :

→ permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder, dans les meilleures conditions, à un emploi ;

→ favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi, et de participer au développement de leurs compétences, en lien ou non avec leur poste de travail, ou d'acquérir une qualification plus élevée ;

→ réduire, pour les salariés dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité, soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;

→ favoriser la mobilité professionnelle.

L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Ce parcours de formation nécessite l'existence de moyens techniques et humains et de ressources pédagogiques adaptées. L'information sur l'organisation du parcours de formation est donnée à tous les candidats lors de leur inscription et en amont de leur venue.

Note sur la qualité - Certification Qualiopi

Depuis leur création, les Escales Buissonnières sont engagées dans un processus d'amélioration continue de leurs formations.

Cette démarche a été concrétisée en Décembre 2020 par l'obtention de La certification qualité Qualiopi.

Cette marque de garantie Qualiopi atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, conformément à la loi française pour la liberté de choisir son avenir professionnel (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018).

Les Escales Buissonnières ont obtenu cette certification en satisfaisant les critères suivants :

- Conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- Identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- Adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

En conséquence, les formations organisées par Les Escales Buissonnières peuvent bénéficier de financement par des fonds mutualisés (l'Afdas et tous les autres OPCOs, Régions, CPF, Pôle Emploi, Transition Pro, etc.).

Conformément à cette démarche qualité, nous vous demandons de respecter les procédures que nous avons élaborées et de nous renvoyer en temps et heure les documents demandés.



les
escales
buissonnières



Communication

Nous communiquons activement sur le contenu de nos formations, l'actualité de secteur et celle de nos intervenants ; nous sommes présents sur les réseaux sociaux suivants :

- Facebook : @Escapesbuissonnieres
<https://www.facebook.com/formation.escalesbuissonnieres>
- Instagram : #escalesbuissonnieres
<https://www.instagram.com/escalesbuissonnieres/>
- LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/lesescalesbuissonnieres/>
- Groupe Facebook des anciens stagiaires -
Après l'escale buissonnière : www.facebook.com/groups/escalesbuissonnieres/

Nous apprécierons toute communication de votre part auprès de vos réseaux et entourage professionnel. L'intégralité du contenu de nos formations est accessible sur notre site internet : <https://www.escalesbuissonnieres.fr/>

De notre côté, nous pouvons aussi relayer votre actualité sur notre réseau. Nous avons mis en place un formulaire simple afin de vous offrir la possibilité de nous communiquer votre actualité (Avp, conférence, presse ...) en remplissant le formulaire par le lien suivant :

<https://www.escalesbuissonnieres.fr/partagez-votre-actualite/>

ou bien à l'adresse mail suivante : communication@escalesbuissonnieres.fr

Un grand MERCI !

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail pour tout complément d'information ou demande spécifique... A très bientôt !